

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Lundi le **13 février 2023**, se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon-Yvan Caron,  
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Manon Dubé, Nathalie Soucy, Raynald Bérubé, Germain Picard et Myriam Morissette formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le directeur général par intérim, Claude Panneton, agissant à titre de secrétaire d'assemblée est présent.

#### 1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente séance.

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution #23-22

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Accueil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Correspondance;
4. Mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Lecture et adoption des procès-verbaux du 19 janvier 2023 et 7 février 2023;
6. Approbation des comptes;
7. Autorisation de paiement facture CIM pour logiciel informatique municipal;
8. Autorisation de paiement facture Asselin & Asselin – Projet développement résidentiel rue Girard - Lotissement cadastral;
9. Avis de motion pour règlement de taxation 2023-01;
10. Dépôt du projet de règlement de taxation 2023-01;

11. Avis de motion pour adoption du règlement 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux;
12. Dépôt du projet de règlement 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux;
13. Autorisation de signature de lettres d'entente avec le SFCP;
14. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;
15. Permis d'intervention 2023 – Ministère des Transports;
16. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023;
17. Avis de motion pour adoption du règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin;
18. Dépôt du projet de règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin;
19. Varia;
20. Période de questions;
21. Prochaine séance le 13 mars à 20h00;
22. Levée de la séance.

### **3. Correspondance**

Aucune correspondance.

### **4. Mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Aucune nouvelle déclaration.

### **5. Lecture et adoption des procès-verbaux du 19 janvier 2023 et 7 février 2023 Résolution # 23-23**

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu des procès-verbaux des séances du 19 janvier 2023 et 7 février 2023, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Marcel L'Italien  
Appuyé par Germain Picard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil renonce à la lecture desdits procès-verbaux;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 19 janvier et du 7 février 2023 tels que présentés.

**6. Approbation des comptes  
Résolution #23-24**

Proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Myriam Morissette

**Et résolu que** le conseil municipal de La Rédemption approuve et autorise le paiement des comptes du mois au montant de 96 776.06\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général par intérim.

**7. Autorisation de paiement de facture à CIM pour logiciel informatique municipal  
Résolution #23-25**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Manon Dubé

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal autorise le paiement de la facture no FAC0003556 à FQM-CIM d'un montant de 6 553.58\$ taxes incluses pour le logiciel informatique municipal et ce, pour l'année 2023.

**8. Autorisation de paiement facture Asselin & Asselin – Projet développement résidentiel rue Girard - Lotissement cadastral et affectation des surplus accumulés;  
Résolution #23-26**

Proposé par Germain Picard

Appuyé par Marcel L'Italien

**Et résolu à l'unanimité que** le conseil municipal affecte un montant de 21 676.22\$ incluant les taxes nettes des surplus accumulés non affectés au paiement de la facture à Asselin & Asselin pour le lotissement cadastral, piquetage et plan topo relativement au projet de développement résidentiel, sud-ouest rue Girard;

**Que** la municipalité de La Rédemption autorise le paiement de la facture no 45-0123 à Asselin & Asselin au montant de 23 701.18\$ taxes incluses pour le lotissement cadastral, piquetage et plan topo pour le projet de développement résidentiel, sud-ouest, rue Girard.

**9. Avis de motion pour adoption du règlement de taxation 2023-01**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**10- Dépôt du projet de règlement de taxation 2023-01**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**11. Avis de motion pour adoption du règlement 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Manon Dubé dans le but d'adopter le règlement 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux.

**12. Dépôt du projet de règlement 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux**

La conseillère Manon Dubé fait le dépôt du projet de règlement no 2023-02 décrétant la rémunération des élus municipaux.

**13. Autorisation de signature de lettres d'entente avec le SCFP  
Résolution # 23-**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**14. Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Cet item de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

**15. Permis d'intervention 2023 – Ministère des Transports  
Résolution #23-27**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Myriam Morissette

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la municipalité de La Rédemption **demande au ministère des transports les permis d'intervention** pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise le directeur général ou directrice générale adjointe à signer les permis d'intervention.

**16. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023  
Résolution #23-28**

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré·es ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Myriam Morissette  
Appuyé par Marcel L'Italien

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal de La Rédemption lors de sa séance du 13 février 2023, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.

**17. Avis de motion pour adoption du règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Raynald Bérubé dans le but d'adopter le règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin.

**18. Dépôt du projet de règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin**

Le dépôt du projet de règlement 2023-03 décrétant l'acquisition de matériel roulant et autorisant un emprunt de cinquante mille dollars (50 000\$) nécessaire à cette fin.

**19. Varia**

Aucun point au varia.

**20. Période de questions**

La période de question a débuté à 20h20 et s'est terminée à 20h23.

**21. Prochaine séance**

La prochaine séance aura lieu lundi le 13 mars 2023 à 20h00.

**22. Levée de la séance**

### **Résolution #23-29**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h25.

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, maire**

\_\_\_\_\_  
**Claude Panneton, directeur général  
par intérim**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

\_\_\_\_\_  
**Simon-Yvan Caron, maire**